



Section du Pas de Calais

Déclaration liminaire du CHS-CT du 23 février 2016

Arras, le 23/02/2016

Monsieur le Président,

Nous commencerons cette déclaration par un slogan qui doit être le leitmotiv de chacun d'entre nous :

« Pour notre avenir, Donnons ensemble un sens à nos métiers !!! »

Dans ces quelques mots, tout est dit :

Nos métiers, différents, pluriels, techniques, intéressants, utiles sont au cœur de notre administration de services publics ;

Notre avenir, parce que notre administration doit demeurer le cœur du fonctionnement de l'Etat tel un muscle puissant, réflexe pour l'alimentation de tous les administrations servant de moteur de l'investissement public au travers de nos partenaires et usagers : collectivités et professionnels ;

UN SENS, parce qu'il s'agit du principal mal touchant les agents de la DGFIP qui, faute de le trouver, s'orientent vers des maux qui auront un impact personnel, familial et médical. En effet le BURN-OUT ou le BORE-OUT ne sont pas que des maux du secteur privé, le surmenage ou la démotivation envahissent peu à peu tous les services et ces sentiments sont de plus en plus fréquemment rencontrés au fil de nos visites dans les services du département.

Gageons que le gouvernement actuel sache utiliser le 49.3 si cela était utile afin de faire reconnaître ces maladies comme professionnelles.

Nous sommes réunis aujourd'hui, Monsieur le Président, pour le 1^{er} CHS-CT de l'année. Il est important de redonner toute son essence à cette instance le Comité HYGIENE SECURITE et CONDITIONS de TRAVAIL.

Dans un contexte général d'intensification du travail, les directions refusent toujours de tenir compte des conséquences des restructurations de service sur la santé des agents. Pourtant les éléments qui attestent d'une augmentation des situations de mal être psychique et physique ne manquent pas. Au travers des rapports des médecins de préventions, des DUERP, des fiches de signalement, c'est bien le même constat qui est fait par les acteurs de préventions et les représentants du personnel au CHS-CT. Au fil des ans, la charge de travail n'a cessé d'augmenter du fait des suppressions d'emplois et les regroupements ou transferts de services en cours, bien loin d'apporter des réponses, n'ont fait que détruire les collectifs de travail et accentuer la perte de repères professionnels. Parallèlement, les marges de manœuvre dont disposaient les agents et les responsables de services n'ont cessé de diminuer du fait de l'introduction de nouvelles méthodes de travail. Ces évolutions organisationnelles sont à l'origine de la dégradation des conditions de travail des agents des finances et de l'émergence des risques et des troubles psychosociaux qui en sont les conséquences.

Ce n'est donc pas de l'exagération quand les représentants de SOLIDAIRES Finances rappellent constamment à la direction qu'il est bien de sa responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité (art 2-1 du décret 82-453 du 28 mai 1982). Car non seulement la direction ne tient pas

compte de l'impact des réorganisations et de l'introduction de nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'environnement professionnel mais elle ne parvient pas, non plus, à analyser les situations de travail réel et à faire le lien entre les organisations du travail et la santé des agents.

La priorité pour les représentants de SOLIDAIRES Finances est donc d'agir pour que le CHS-CT, chargé de contribuer à la protection des agents, à l'amélioration de leurs conditions de travail et à la prévention des risques professionnels devienne un véritable lieu de débat sur le travail et son organisation. Débat qui ne peut se construire qu'à partir de l'analyse des situations réelles et en donnant la parole aux agents, parce que ce sont eux les mieux placés pour parler de leur travail.

Monsieur le Président, nous exigeons de ne plus faire de cette instance une réunion d'information obligatoire, de ne plus utiliser le budget du CHS-CT comme un budget annexe de la DDFiP. A titre d'exemple et malheureusement presque dérisoire, nous vous rappellerons l'article R 4225-5 du code du travail (tant qu'il existe) « Un siège approprié est mis à la disposition de chaque travailleur à son poste de travail ou à proximité de celui-ci ».

Monsieur le Président, nous exigeons de remettre le CHS-CT au cœur de l'organisation du travail et de la prévention des risques professionnels, d'utiliser tous les outils à la disposition de cette instance pour améliorer le quotidien des agents qui sont placés sous votre responsabilité. Nous vous rappelons simplement que par votre niveau hiérarchique, vous êtes chargé de veiller à la sécurité et à la protection des agents de la DDFiP du Pas de Calais et qu'en la matière, vous avez l'obligation de résultats en prenant les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents et qu'à défaut votre responsabilité pénale pourrait être mise en cause.

Pour ce faire, Monsieur le Président, nous vous avons envoyé une liste de questions diverses à la Prévert. Rassurez-vous ce n'est pas dans le but d'avoir aujourd'hui une réponse précise à chacune d'entre elles mais bien vous démontrer l'importance de l'organisation des services et du travail sur l'exercice de nos missions. Nous souhaitons ainsi définir l'ordre du jour d'un prochain CHS-CT (à convoquer rapidement) en y mettant ces sujets pour lesquels des documents de travail seront réalisés afin que cette instance puisse émettre des avis éclairés.

Enfin, 4 jours après avoir annoncé votre programme ambitieux de restructurations pour 2017, nous souhaiterions avoir des précisions quant au programme de concertation (groupe travail, avis, réunion) que vous avez prévu afin d'avoir un véritable dialogue social.

Les représentants de SOLIDAIRES Finances 62

Catherine PAYEN et Catherine VERDAUX *représentantes titulaires*

Marine CAILLERET et Wilfried GLAVIEUX *représentants suppléants*

Laurence MOUTIN-LUYAT *experte*